

EDITORIAL

VENDEE - LIBERTÉ - LAÏCITÉ

Plus que jamais, ce slogan prend tout son sens.

Le regroupement des associations de défense laïque se poursuit.

Faire respecter la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 est un enjeu essentiel pour la défense des libertés des citoyens et citoyennes de ce département, et de la République dans son ensemble, dont la liberté de conscience.

Outre la satisfaction d'avoir eu gain de cause contre l'installation illégale d'une statue religieuse sur un emplacement public, nous pensons, en posant ce problème, avoir amené les citoyens et citoyennes à prendre conscience de l'existence de ce dispositif si rare dans le monde : la Séparation des Églises et de l'État.

Nous publions sous forme d'un dossier dans les pages suivantes une « collection » des inepties, mensonges, calomnies, voire insultes et menaces, déversées lors des mois de la procédure. Il n'y a pas que de l'ignorance, bien sûr. Nous rappelons qu'une commune, ce n'est pas une paroisse !



Oui, nous réaffirmons que certains sont tentés par le retour du cléricisme — c'est-à-dire l'ingérence des cultes dans les affaires publiques — soit par l'action d'élus qui mettent en avant leurs propres convictions personnelles au détriment de l'intérêt public, soit par des interventions qui se veulent spectaculaires de groupes porteurs d'idéologie nauséabonde.

La FNL a organisé un colloque « Contre les concordats » les 7 et 8 avril à Paris. La réinstallation de la statue du Chevalier de La Barre, victime de l'intolérance religieuse, devant ce monument honni des démocrates, dite église du Sacré-cœur à Montmartre, en a été un temps fort. Séparation des Églises et de l'État, ouverture d'écoles publiques laïques sont deux des formidables réalisations de cette Commune que ce triste monument voudrait gommer.

Rendre hommage aux Communards et à la Commune de Paris de 1871 sera une de nos prochaines actions.

D'autres suivront, les projets sont nombreux.

J. Regourd

SOMMAIRE

■ P1 : Editorial. ■ P2 : Statue Saint-Michel Communiqué — Invitation du maire des Sables aux cérémonies du 8 mai ■ P3 à 10 : Pour le respect de la loi de Séparation : un petit retour sur quatre années de procédure. ■ P 11 à 12 En défense de l'enseignement public. Ours; Bulletin de demande d'adhésion.

La Roche-sur-Yon le 9 avril 2023

Jean Regourd,
Président de la Fédération de Vendée

STATUE SAINT MICHEL AUX SABLES D'OLONNE : COMMUNIQUÉ

La Justice a tranché !

La statue de saint-Michel doit être retirée de l'emplacement public où elle a été illégalement installée !

La loi de Séparation des Églises et de l'État sera respectée !

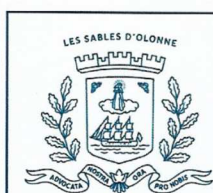
La Fédération de Vendée de la Libre Pensée se réjouit de la décision du Conseil d'État de ne pas admettre le pourvoi de la Commune des Sables contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Cette troisième étape confirmant les deux premières indique clairement aux élus et élues qui seraient encore tentés d'imposer leur point de vue personnel par le biais de leur fonction que c'est tout simplement illégal, et que la neutralité, la laïcité de l'État républicain et la liberté de conscience des citoyennes et citoyens doivent être impérativement respectées !

Il en est ainsi des précédentes décisions concernant la Vierge de Publier (Haute-Savoie), la statue de JP II à Ploërmel (Morbihan), les statues de la Vierge et de saint -Maur à Cogolin (Var), de la Vierge à la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) ...

Parmi les bilans qui peuvent être établis après la conclusion de cette action, outre la liste des inepties, mensonges et autres calomnies entendues ou lues, il appartiendra aux Sablais et Sablaises d'exiger des comptes sur les dépenses engagées !

Le maire des Sables commence à respecter des règles simples pour les invitations des cérémonies officielles : messe annoncée avec indication de l'organisateur. Tout va bien !



Yannick MOREAU,
Maire des Sables d'Olonne
et
le Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous inviter à participer
aux commémorations du 78^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Lundi 8 mai 2023

9h30 : Cérémonie au monument aux Morts du Château d'Olonne, Place du cimetière,
présidée par Gérard Hecht, adjoint au maire délégué au Château d'Olonne et aux sports

9h45 : Cérémonie au monument aux Morts des Sables d'Olonne, Jardin de la Liberté,
présidée par Annie Comparat, adjointe au maire déléguée aux Sables d'Olonne et à la Vie des Quartiers

11h00 : Cérémonie à la Stèle de la Jarrie d'Olonne sur Mer, présidée par M. le Maire

Une messe organisée par l'UNC des Sables d'Olonne aura lieu à l'église Notre Dame de Bon Port des Sables d'Olonne à 8h45
et une autre organisée par l'UNC d'Olonne sur Mer à l'église d'Olonne sur Mer à 9h30

Pour le respect de la loi de Séparation : un petit retour sur quatre années de procédure.

Quatre années ? Une première en 2019 car l'avocat de la ville des Sables n'a pas envoyé de mémoire en réponse dans le délai de deux mois après le dépôt de notre requête le 28 janvier 2019 au TA de Nantes. Intervient en 2020 l'épidémie de COVID et le confinement. Enfin, le Greffe du TA envoie une mise en demeure à la Ville des Sables le 30 novembre 2020. Un mémoire en défense est reçu le 16 décembre 2020. L'audience publique a lieu le 18 novembre 2021, le jugement est en date du 16 décembre.

La CAA rend son arrêt le 16 septembre 2022, le Conseil d'État rejette le pourvoi de la ville le 7 avril 2023.

Nous avons relevé les inepties, mensonges et calomnies colportées pendant ces années. Et pour insister, ce sera en rouge et souligné.

JdSables 2021 11 23

« Par ailleurs, l'archange est « une figure qu'on retrouve dans les trois religions monothéistes » que sont le christianisme, le judaïsme et l'islam. « Cela ne marque donc pas une préférence religieuse », a fait remarquer l'avocat aux magistrats.

NDLR : Lors de cette même audience publique, il est précisé : « Il n'y aurait eu aucun problème si c'était dans un endroit privé, trois mètres carrés suffisaient », a réagi Jean Regourd, le président de la Fédération de Vendée de la Libre Pensée. ».

NDLR : Le thème central, récurrent des mensonges et calomnies est la destruction des symboles religieux, le « wokisme » la « cancel culture ». La FNLP a publié une brochure sur cette question, rejetant fermement ces accusations : Arguments de la Libre Pensée N° 19 — Les Editions de la Libre Pensée.

ven., déc. 24, 2021 à 8:12

La Lettre du Fig Mag du 24 décembre, par Jean-Christophe Buisson

La décision du tribunal administratif de Nantes (18 décembre) d'exiger le retrait d'une statue de l'archange Saint-Michel sur le parvis d'une église des Sables d'Olonne répond à la même logique destructrice, au même processus de « désaffiliation culturelle » dont l'Union européenne s'est par ailleurs faite la championne, comme le rappelle Guillaume Roquette dans son édit. Passons sur le fait que le tribunal ait du temps à perdre et à donner aux douze adhérents et demi de la Fédération de Vendée de la Libre-Pensée à l'origine de cette demande idiote. Il est en revanche impossible de ne pas noter que cette décision intervient deux jours après que, dans un parc de la même ville, un calvaire catholique a été abîmé et une statue de la Vierge Marie brisée (1). Ce double message envoyé par des agités du bocal anticlérical et une administration biberonnée au laïcisme militant est inquiétant. Il laisse penser que la « cancel culture », comme le wokisme et l'omikron, se développe à grande échelle. C'est ce qu'a bien compris le maire LR des Sables d'Olonne Yannick Moreau, qui fera tout pour que Saint-Michel continue à veiller sur le quartier, l'église, la place et l'auditorium locaux qui portent son nom.

NDLR (1) calomnie induite, évidemment.

Le Figaro 16 décembre 2021

« Les tribunaux de notre pays ont autre chose à faire que d'instruire les demandes abusives de laïcistes radicaux complices de la « cancel culture » qui cherchent à déboulonner un par un les attachements culturels millénaires qui ont forgé notre identité collective ! », s'insurge Yannick Moreau.

Famille chrétienne 17 décembre 2021

Argument culturel jugé irrecevable

Le motif culturel avait été défendu avec vigueur par l'avocat de la commune Maître Vincent Horeau lors de l'audience, pour justifier le maintien de la statue. *« D'une part, la statue n'a à première vue pas grand-chose de religieux, il ne s'agit pas d'une statue de la Vierge ou de Jean-Paul II, elle pourrait autant être interprétée comme une figure fantastique ou une allégorie de la victoire qu'un*

symbole chrétien, avait-t-il expliqué à Famille Chrétienne après l'audience en reprenant les grandes lignes de sa plaidoirie. D'autre part, elle s'inscrit surtout dans le patrimoine culturel de ce lieu. Rappelons qu'elle est installée place Saint-Michel, en face de l'Eglise Saint-Michel, à côté de l'auditorium Saint-Michel et de la rue Saint-Michel, dans le quartier Saint-Michel ! ». (*)

Cet argument n'aura pas convaincu les juges en première instance.

(*) **NDLR** précisons qu'une statue de l'archange est présente dans cette église. Ce que personne n'a relevé... Voir page 5

Viennent les premières insultes et menaces

Sur « Pro Fide Catholica »

16 décembre 2021

Le site de Laurent Glauzy

Haut du formulaire

16 décembre 2021

Il est grand temps que la Vendée se réveille et défende farouchement ses racines, son Histoire et ses valeurs, qu'elle retrouve le sens de son double cœur.

Lorsque nous serons au pouvoir, avant toute re-migration des allogènes, nous nous occuperons de la viande faisandée issue de 1789 qui est la Principale cause de la décomposition de la France Catholique.

Ces Assassins, depuis l'extermination des Vendéens Catholiques, sont les UNIQUES RESPONSABLES des Actes de vandalisme contre Tous les Symboles Catholiques du fait que ce sont Eux, dans les loges maçonniques, qui programment l'invasion de la France.



Le vieillard REGOURD ne nous échappera pas.

NDLR légende : Voici quels sont les « COMBATS » que mènent ces êtres faisandés chacun appréciera. (ndlr : SCIENCE — RAISON — LIBRE PENSÉE)

“Nous construirons des Eglises sur les cendres des loges.”

Laurent Glauzy.

« Riposte laïque » n'est pas en reste :

<https://ripostelaique.com/retrait-de-la-statue-de-saint-michel-la-republique-ethnocidaire-aux-sables-dolonne.html>

ACCUEILHISTOIRE Retrait de la statue de Saint-Michel : la République ethnocidaire aux Sables d'Olonne

Retrait de la statue de Saint-Michel : la République ethnocidaire aux Sables d'Olonne

18 septembre 2022 P.-A. Pontoizeau HISTOIRE 38

(...) **L'affaire judiciaire**

Quelques personnes éprises d'une ferme laïcité, dont Jean Regourd, président de la fédération vendéenne de La Libre-pensée, avec son esprit sans concession et sans intention, (?), que diable, ont donc œuvré au strict respect de la loi pour la faire retirer.

Le juge ethnocidaire

Je suggère que la ville poursuive l'État, l'association et son Président, le Juge, si la chose est juridiquement possible, pour ethnocide. Car le retrait de cette statue relève des pratiques ethnocidaires. D'abord, la force du peuple souverain existe. Or, la votation organisée par la municipalité voulant recueillir l'avis des habitants a obtenu un score sans appel : 94,51 %, à faire pâlir nombre d'élus, il est vrai. Et qu'ils ne viennent pas parler du taux de participation pour contester sa légitimité au regard des pitoyables taux des élections les plus importantes dans ce pays.

(...) Le pinaillage sordide et manifestement très orienté de cette association et de ce juge complice de la laïcité la plus hostile prennent-ils la pleine mesure du caractère négationniste de leur combat et de leur jugement ? Faut-il maintenant pourchasser chaque trace religieuse des constructions contemporaines ; soit en fait nous imposer une société privée de ses ancrages symboliques, quelle qu'en soit l'origine. Si tel est le cas, la loi de 1905 met en œuvre une logique ethnocidaire. CQFD
Pierre-Antoine Pontoizeau



La statue de Saint-Michel, à l'intérieur de l'église, Au dessus du porche d'entrée. (photo LP Vendée)



Les parachutistes interviennent.

Courrier des lecteurs Journal des Sables

NDLR : avant octobre 2018, nous n'avons pas eu connaissance de rassemblements de parachutistes à cet endroit

Les redondances du même argument.

France bleu Loire océan 2022 02 05 COLLECTIF

"Elle se trouve dans le quartier Saint-Michel, au cœur des Sables-d'Olonne. Dans ce quartier, il y a aussi le carrefour Saint-Michel, l'auditorium Saint-Michel, l'îlot Saint-Michel, l'église Saint-Michel et donc, la statue", (...) "Statue qui était visible depuis la rue quand elle se trouvait encore à l'école du même nom, avant sa fermeture en 2018. ».

Mais l'idée d'un parachutage des contrats des jeunes engagés est lancée :

JdSables 2022 02 27

Refus du préfet

La volonté du conseiller en recrutement était d'effectuer **une signature symbolique de contrats prévus au mois de mars pour quinze jeunes Vendéens.**

Plusieurs allocutions étaient prévues à l'issue de ce saut. Mais c'est un projet auquel il a finalement fallu renoncer, **le préfet ayant refusé d'accorder les autorisations nécessaires**, au grand dam de l'adjudant -chef :

"Le préfet m'interdit d'effectuer cette signature sur ce lieu si emblématique, je suis donc dans l'obligation d'annuler cette manifestation. Malgré la déception qui m'a saisi au vu du manque de patriotisme affiché, cela ne gâche en rien l'esprit de ces 15 jeunes garçons et filles qui vont dans ces temps difficiles rejoindre nos forces armées pour servir la France. "

La signature des contrats d'engagement aura donc lieu à la maison des combattants de La Roche-sur-Yon.

Sans saut en parachute.

NDLR : Nous ne savons pas si le préfet a apprécié la remarque.

La ville organise une « votation citoyenne » : mais

JDS 10 MARS 2022 BILAN VOTATION

4 146 votes validés sur 4 593 comptabilisés en sortie des urnes, et surtout sur 70 000 potentiels. Ce ne fut donc pas la ruée vers les urnes. « Un fiasco », dénonce même l'association « Aux Sables Citoyens », qui avait appelé au boycott et rappelle que la Municipalité avait considéré que, à partir de 7 000 ou 8 000 votants, le résultat commencerait à être significatif.

Le maire, Yannick Moreau, ne partage évidemment pas cette analyse. « On a donné la parole aux habitants. À chacun de s'en saisir ».

Un système qui fait ses preuves. Avec « seulement » 447 votes rejetés Pour des causes très diverses, l'opération est considérée comme une réussite d'un point de vue technique. Elle est certes coûteuse (20 000 euros), mais « la démocratie n'a pas de prix ». Et elle a fait assez ses preuves pour être renouvelée.

NDLR : Audience publique de la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 16 septembre 2022 :

Trois recours sont déposés : deux de la ville contre le jugement du TA de Nantes et une demande de sursis, et un « soutien » par un parachutiste. Ce dernier n'a pas apporté la preuve de son appartenance, il conteste la constitutionnalité de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 en voulant déposer une QPC. La Cour rejette sa requête car il n'est pas citoyen sablais.

L'avocat de la FNAPA avait déposé son mémoire en défense trois jours après la clôture de l'instruction... Malgré sa demande la CAA n'a pas donné de délai supplémentaire. Il a pu s'exprimer à l'audience sans participer aux débats :

Journal des Sables 16 septembre 2022

Lors de l'audience, l'avocat de la Fédération nationale des associations parachutistes (FNAPARA) avait pourtant rappelé que l'association était « extrêmement attachée à la figure de Saint-Michel ». L'archange a été désigné comme le saint patron des parachutistes « à l'initiative des hommes de troupe et non de l'Eglise catholique » après la Seconde Guerre mondiale, avait-il souligné. « C'est quelque chose qui est extrêmement vif et tenace chez les parachutistes, quelle que soit leur religion : ce personnage ailé venant du ciel présente une vraie analogie avec leur métier ».

Dominique Souchet ancien député MPF intervient dans un long article de Famille chrétienne le 3 octobre 2022 :

<https://www.famillechretienne.fr/39012/article/faut-il-vraiment-bannir-saint-michel>

« Le violent acharnement avec lequel l'autoproclamée « Libre-pensée » cherche, aux Sables d'Olonne, à bannir de l'espace public une modeste statue représentant l'archange Saint Michel située sur le parvis d'une église paroissiale éponyme, vient faire écho à l'extrême violence avec laquelle, il y a 120 ans, les moines rédemptoristes qui occupaient cette même église en ont été chassés par la troupe, à la suite de la proscription des congrégations mise en œuvre par la IIIème République.

(...) Et il est vrai qu'une visite du site internet de la « Libre-pensée » fait l'effet d'une plongée dans cette violence sectaire inouïe qui a animé la politique anticléricale du « bloc des gauches » à l'aube du XXe siècle et dont l'esprit demeure là intact. La devise « A bas la calotte » y trône en place d'honneur

(...) Le mode opératoire est celui du pistage systématique de toute contravention potentielle à une loi de 1905 sacralisée et utilisée comme une arme permanente en vue d'effacer toute trace des racines chrétiennes de la France dans l'espace public.

(...) Ce blocage idéologique qui rend incapable de reconnaître que les symboles chrétiens, au delà même de leur fonction religieuse, font partie intégrante du paysage français et constituent à ce titre un facteur d'unité est parvenu à contaminer certains secteurs professionnels et institutionnels. On se souvient de l'élimination de la croix centrale de la casaque des Mousquetaires dans le nouveau logo adopté par l'enseigne Intermarché. De cette marque de yaourt qui avait effacé la croix de ses

étiquettes. De l'opposition de la régie publicitaire de la RATP à l'affichage d'une publicité caritative en faveur des chrétiens d'Orient. Le prurit a même atteint la Chambre notariale de Vendée qui a cru bon d'adopter le logo du département, mais en sabrant la croix, le rendant ainsi illisible et informe.

Puis intervient la « manifestation populaire » du 15 octobre 2022.

Audience de la Libre pensée à la préfecture le 14 octobre

La question des Sables est intervenue à plusieurs reprises. « Nous serions les responsables de la situation, des manifestations, engagées par certains, par exemple le 15 aux Sables. »
Nous avons répondu que les fauteurs de troubles sont ceux qui ont installé la statue en violation de la loi de Séparation.

Les appels à manifester :

Saint-Michel : Bruno Retailleau appelle à manifester 2022 10 15

Dans un communiqué, le sénateur de la Vendée, Bruno Retailleau s'oppose au déboulonnage de la statue Saint-Michel. « La statue de saint Michel fait partie du patrimoine culturel des Sablais mais aussi de tous les parachutistes, dont il est le patron. Pourquoi s'attaquer à ce symbole du courage de nos soldats qui donnent leur vie pour la France ? ».

(...) « Qui peut sérieusement penser qu'aux Sables-d'Olonne, une statue de saint Michel, sur la place Saint-Michel, devant l'église Saint-Michel, serait une menace insupportable à la laïcité ? ».

Le reporter sablais 12 octobre 2022 appel d'A Leboeuf

Les Sables-d'Olonne Vendée. Archange SAINT-MICHEL : le département de la Vendée appelle à la mobilisation

12 octobre 2022

Archange SAINT-MICHEL : le département de la Vendée appelle à la mobilisation

Marche du samedi 15 octobre 2022 à 10h

C'est sans doute sans précédent ! Un département, le département de la Vendée, appelle à une mobilisation générale pour défendre la statue de Saint-Michel aux Sables-d'Olonne, dans le cadre d'une marche populaire.

« Plus que défendre la présence d'une statue sur l'espace public, cette marche sera la meilleure réponse à apporter à ceux qui veulent s'en prendre à notre patrimoine, à nos racines culturelles et à nos traditions populaires.

La laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, ce n'est pas la négation de notre histoire. »

Alain LEBOEUF

Président du Conseil départemental de la Vendée

NDLR : C'est à l'occasion de cette manifestation que l'on relève de superbes inepties :

Sur <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-sables-dolonne-85100/les-sables-d-olonne-des-elus-vendeens-rassemble-pour-defendre-la-statue-de-saint-michel-ec2b4208-4c71-11ed-87bc-f04d1f7a1978>

JdSables 15 octobre 2022

Saint-Michel, c'est aussi l'emblème d'un quartier. Cela fait 87 ans que la statue veille sur ce quartier, auparavant sur les écoliers de l'école Saint-Michel. Tous les Saint-Michel devraient-ils disparaître ? Nous ne céderons pas à ces ayatollahs. La République est laïque, la France est chrétienne.

Yannick Moreau, maire des Sables-d'Olonne.

Ouest-France 15 octobre 2022

Pourquoi se mobiliser alors qu'une décision de justice est en cours ? « C'est un acte de résistance, estime Véronique Besse. Il y a la loi, et l'esprit de la loi. » Didier Roux, maire de Curzon, estime que « la laïcité s'applique à la République, pas au territoire ». Jean-François Dejean, adjoint à la culture des Sables-d'Olonne, pense qu'il faut regarder « si l'emblème religieux est majoritairement culturel ou culturel. La statue de saint Michel est un symbole du quartier. »

NDLR : Note sur l'esprit de la loi :

Citons Séraphin Buton, élu maire de Château d'Olonne en 1947. Il répond le 18 février 1948 à un CM suite à l'enlèvement du crucifix de la mairie : « M. Colins voudrait savoir si le crucifix qui était dans la mairie a été enlevé à titre provisoire, ou à titre définitif.

M. le Maire répond que c'est à titre définitif parce que la présence d'un crucifix à la mairie peut satisfaire les uns, mais blesser les autres, que la mairie ne doit pas être la maison d'une partie de la population, mais qu'elle doit être "la maison commune".

Sans citer la loi de Séparation, il en fournit l'esprit !

NDLR des liens vers des vidéos à regarder assis.

Le reporter sablais Youtube

<https://www.youtube.com/watch?v=OHgCYQnVzJ0>

Discours du maire Y. Moreau à 8 mn 40 « **tous les saint Michel doivent-ils disparaître ? ...** »

La « prière laïque » des parachutistes à 18 mn 21

Le reporter sablais 22 10 2023 Moreau et Bellamy

<https://www.youtube.com/watch?v=rNtPTnCoMtl>

NDLR : les jeunes motards très bruyants s'amusaient-ils ?

[Yves-René Tapon France Bleu Loire Océan](#) et [Léonie Cornet France Bleu Loire Océan](#)

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-sables-d-olonne-entre-550-et-1-000-manifestants-pour-sauver-la-statue-saint-michel-1665846272>

Si ça continue, un jour, on va peut-être gommer nos églises !

Histoire nationale et héritage qui seraient menacés ? C'est en tout cas l'argument de beaucoup de manifestants. **Certains maires présents dans le cortège sont inquiets pour leurs communes respectives**, comme Michel Chailloux, maire de Vairé, village au nord des Sables-d'Olonne. "Après Saint-Michel, ce sera au tour de Saint-Mathurin puis Sainte-Foix, s'indigne-t-il. Si ça continue, un jour, on va peut-être gommer nos églises ! C'est notre culture, ce sont nos racines qui sont derrière Saint-Michel, donc on ne peut pas laisser passer cela"

Le 17 novembre 2022, dans une émission sur C NEWS :

Journal des Sables infos CNEWS

https://actu.fr/pays-de-la-loire/les-sables-d-olonne_85194/un-consultant-de-la-chaine-cnews-annonce-quune-solution-est-trouvee-pour-la-statue-saint-michel-des-sables-dolonne_55319329.html

Un consultant de la chaîne CNews annonce qu'une solution est trouvée pour la statue Saint-Michel des Sables-d'Olonne. La Ville des Sables-d'Olonne dément.

Contactée suite à ces propos tenus par Georges Fenech, **la Ville des Sables-d'Olonne assure qu'aucune solution a été trouvée.**

« Monsieur le maire connaît effectivement Georges Fenech mais il n'y a pas d'évolution dans ce dossier. La procédure continue auprès du Conseil d'État. La Ville ira au bout des procédures ».

NDLR : des prières de rues ?

La prière de rue devant la statue (07 02 2023)



On ne peut négliger la diatribe de **Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon** qui se lamente et pleure dans *le Figaro* du 13 avril 2023 : « Le Conseil d'État aura pris son temps. Et choisi son moment. Pour rendre son arrêt. Pour terrasser le dragon. Le vendredi saint. C'est une coïncidence mais elle est symbolique. La statue de saint Michel doit être déboulonnée. »

Personne n'oserait déboulonner le **Conseil d'État**. Pour la statue, les choses sont plus simples. Le **prévôt du Paradis** n'avait rien à faire là. Il faut rendre la place aux trottinettes. Le saint patron des parachutistes a perdu la bataille contre le sacro-saint «état de droit», (...)C'est le suicide assisté d'une nation aux murs porteurs chancelants, descellés, où la loi devient un instrument qui sert à tuer les âmes, les corps, les images et piétés populaires. Nous sommes là face à un nouveau dragon : l'état de droit.

NDLR : Relevons ce commentaire page FB en date du 5 mai 2023 dans Sud ouest :

Harry29b - Il y a 27 jours - 9 avril 2023 à 04h04 : « Le Conseil d'Etat est-il devenu musulman ou juif Pour se permettre de juger notre culture ? Qui fait parti (sic) de ce Conseil d'Etat ? »

Enfin, le communiqué du maire M. Moreau après le rejet du pourvoi par le Conseil d'État !

Sur la page FB de Y Moreau

Yannick Moreau

eotSpsnordag5ia5 99a1iu 06422862lh4u11718v09g48m15:59irhf5, .

Le Conseil d'État rend publique ce matin (vendredi saint !) sa décision de ne pas examiner le pourvoi de la ville des Sables concernant le devenir de notre [#statue](#) [#SaintMichel](#).

La tempête du #wokisme et de la #cancelculture s'est abattue sur Les Sables d'Olonne.

Ma réaction

"Jusqu'au bout la Ville aura défendu sa statue Saint-Michel.

Le Conseil d'État s'en lave les mains.

Wokistes et laïcistes radicaux auront leur déboulonnage, mais la volonté des Sablais sera respectée, Saint-Michel restera dans son quartier.

C'est d'abord l'incrédulité quand en 2019 une poignée de laïcistes radicaux traîne notre Ville devant les tribunaux, exigeant que l'on déboulonne la statue Saint-Michel, emblème du quartier Saint-Michel.

Puis vient la détermination à défendre cette œuvre si discrète, ce patrimoine historique inoffensif auquel les Sablais sont attachés.

Ils étaient 94% lors de la votation 2022 à vouloir que cette statue demeure devant l'église Saint Michel.

Aujourd'hui c'est l'incompréhension, le Conseil d'État s'en lave les mains, pressé d'en finir, il n'admet pas notre pourvoi en cassation et condamne définitivement notre statue.

Heureux doivent-être les quelques ayatollahs qui ont remporté ce procès absurde. Tant pis pour les victimes.

Victime, la Ville des Sables d'Olonne, sommée demain d'écarter et de cacher la figure emblématique de l'un de ses quartiers.

Victimes, les Parachutistes, privés demain de leur figure tutélaire, symbole du combat pour la paix.

Victimes, les enfants du quartier Saint Michel, qui ne pourront plus comme leurs aînés, de génération en génération, lever un œil complice vers la figure familière qui veillait sur la vie du quartier.

En tant que maire, je ne contesterai pas la décision de justice rendue en dernier ressort par la plus haute juridiction administrative de notre pays. Notre statue est appelée à être déboulonnée, mais la volonté et la votation des Sablais seront respectées : nous trouverons une solution pour qu'elle reste devant l'église Saint-Michel.

Mais en tant qu'élue engagé, je suis sidéré, révolté. Cela me paraissait impossible, lointain, aberrant. Et pourtant, la tempête « Woke » s'est abattue sur les Sables d'Olonne.

Nous y sommes, la France de 2023 déboulonne ses statues.

Pauvre France.

Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est le grand effacement qui partout menace.

Et pourtant nul ne peut sérieusement le contester : si la République est laïque, la France est belle et bien chrétienne.

Nous ne plierons pas devant ce vandalisme d'État, cette inquisition wokiste, ces casseurs laïcards.

La France qu'ils nous préparent, c'est une France où le lundi de Pâques ne sera plus férié, où les fêtes de fin d'année remplaceront la fête de Noël, où l'écriture inclusive sera enseignée, où le blason de la Ville des Sables d'Olonne avec sa Vierge, protectrice de nos marins, devra être effacé de nos frontispices et de nos lieux publics.

Face à ceux qui détruisent, nous continuerons à bâtir sans relâche, à maintenir vivants les liens qui nous unissent et à célébrer fièrement la culture et la liberté qu'il nous reste.

Alors, certes, aujourd'hui, ils auront fait reculer une statue, mais ils auront fait avancer notre amour pour la civilisation française.

Ils auront fragilisé un socle, mais consolidé notre volonté de célébrer nos héros et notre histoire.

Ils auront leur déboulonnage mais n'auront jamais nos coeurs !

Nos coeurs vendéens entretenant dans un même élan le progrès et la tradition, les racines et les ailes d'un peuple qui bien qu'écrasé sous les sabots de Westermann a su trouver en lui la force de se relever et de faire naître les plus belles aventures humaines du XXème siècle, tout à la fois enracinées et lancées à la conquête des océans et du monde.

Nos coeurs vendéens battant à l'unisson pour le Puy du Fou et le Vendée Globe.

Vive Saint-Michel ! Vivent les Saint Michel de Vendée et de France ! Vive la Vendée ! Et Vive la France !"

NDLR : Et un rappel pour conclure :

Sud-Ouest commentaires FB date du 5 mai 2023

« Il faut trois décisions de justice pour aboutir à faire comprendre ce qu'est la loi de 1905 alors que tout le monde sait de quoi il retourne », a réagi pour sa part Jean Regourd, président de la fédération vendéenne de la libre-pensée, avant d'ajouter : « Que le maire en ait fait une bagarre d'un autre ordre, la défense de la chrétienté selon lui, c'est très grave puisque c'est une collectivité qui prend une position religieuse. On rigole en Vendée en disant qu'il y en a qui confondent gérer une commune comme une paroisse ».

EN DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET LAÏQUE

DE NOUVEAU DES FERMETURES DE CLASSES !

DES DIFFICULTÉS RÉMANENTES
CONTRE L'ACCÈS DES ENFANTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE !

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ
LES FINANCEMENTS PUBLICS AUX ÉCOLES PRIVÉES CONTINUENT !

**Avec les associations laïques,
continuons à défendre l'enseignement public et laïque.
Agissons pour le développer.**

Des actions en projet :

Après 2020 et 2022, un nouvel hommage à Jean Zay est proposé le 20 juin. Des précisions seront apportées prochainement.

Une réflexion sera mise en œuvre en novembre pour les 140 ans de « La Lettre aux instituteurs » de Jules Ferry. Après la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire, l'enseignement de la morale ne sera plus dévolu à l'Église mais à l'École publique. D'où le jeudi réservé pour permettre la participation aux activités d'ordre religieux pour les familles qui le souhaitent. Mais aussi des conseils aux instituteurs et institutrices pour un enseignement laïque de la morale.

Mais dès à présent, rappelons des éléments de la pensée de Condorcet. Les citations sont extraites d'un article de JP Delahaye de 2007 (1). Les commentaires de l'auteur lui appartiennent (il était à l'époque Inspecteur général) et le lecteur peut ne pas les suivre. Elles ne sont pas reproduites ici.

Ce qui importe ici ce sont les extraits de citations posant les principes chers à Condorcet.

« Jamais un peuple ne jouira d'une liberté constante, si l'instruction n'est pas assurée » (CMIP, deuxième mémoire, p. 114).

« une constitution vraiment libre, où toutes les classes de la société jouissent des mêmes droits, ne peut subsister si l'ignorance d'une partie des citoyens ne leur permet pas d'en connaître la nature et les limites, les oblige à se prononcer sur ce qu'ils ne connaissent pas, de choisir quand ils ne peuvent juger ; une telle constitution se détruirait d'elle-même après quelques orages, et dégènerait en une de ces formes de gouvernement qui ne peuvent conserver la paix au milieu d'un peuple ignorant et corrompu » (CMIP, premier mémoire, p. 81).

La lecture n'apprendrait rien à un homme armé d'une défiance aveugle ; celui, au contraire, qui, résistant à cette impression, n'admet que ce qui est prouvé, et demeure dans le doute pour tout le reste, ne trouvera dans les livres que des vérités ». (CMIP, troisième mémoire, p. 200).

Le pays le plus libre est celui où un plus grand nombre de fonctions publiques peuvent être exercées par ceux qui n'ont reçu qu'une instruction commune » (CMIP, premier mémoire, p. 77).

« le premier degré d'instruction commune a pour objet de mettre la généralité des habitants d'un pays en état de connaître leurs droits et leurs devoirs, afin de pouvoir exercer les uns et remplir les autres, sans être obligés de recourir à une raison étrangère » (CMIP, deuxième mémoire, p. 109).

« la première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique ; et comme, néanmoins cette indépendance ne peut être absolue, il résulte du même principe qu'il ne faut les rendre dépendants que de l'assemblée des Représentants du peuple, parce que de tous les pouvoirs, il est le moins corruptible, le plus éloigné d'être entraîné par des intérêts particuliers » (Décret, p. 85)

« Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacune devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison » (CMIP, premier mémoire, p. 93).

« Les maîtres auront des appointements sur le trésor public, et non des honoraires payés par leurs élèves » (CMIP, deuxième mémoire, p. 175).

« On doit soigneusement séparer cette morale de tout rapport avec les opinions religieuses d'une secte particulière ; car autrement il faudrait donner à ces opinions une préférence contraire à la liberté. Les parents seuls peuvent avoir le droit de faire enseigner ces opinions » (CMIP, deuxième mémoire, p. 127).

« Si [les opinions religieuses] font partie de l'éducation publique, elles cessent d'être le choix libre des citoyens, et deviennent un joug imposé par un pouvoir illégitime. [...] Il faut donc que la puissance publique se borne à régler l'instruction, en abandonnant aux familles le reste de l'éducation » (CMIP, premier mémoire, p. 87).

« Il était donc nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière, et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux » (Décret, p. 116.)

(1) **Jean-Paul DELAHAYE** Inspecteur général de l'éducation nationale - Professeur associé à l'Université Paris 5
CONDORCET, LE REPUBLICAIN-PEDAGOGUE : UN PENSEUR POUR NOTRE ECOLE AUJOURD'HUI
Article paru dans la revue de l'AFAE, *ADMINISTRATION et EDUCATION*, n° 116, *L'élitisme républicain en question*, 2007.

L'auteur se réfère à deux sources : le **Rapport** et le projet de décret 20 et 21 avril 1792 - Les classiques de la République, EDILIG, 1989 et **Cinq mémoires pour l'instruction publique** publiés en 1791 (CMIP)- Garnier-Flammarion, 1994



LA LIBRE PENSÉE en VENDEE

Bulletin de la Fédération de Vendée de la Libre Pensée

DIRECTION - REDACTION

Directeur de la publication : Jean Regourd

ADMINISTRATION - SIEGE SOCIAL

Pôle associatif — 71 Boulevard Aristide Briand — Boîte aux lettres 58

85 000 LA ROCHE-sur-Yon

librepensee.85@gmail.com

Abonnement annuel adhérents : 7€ ; non adhérents: 18 €

Vente au numéro : 1,5 €

Commission paritaire n° : 0308 G 80474

Maquette-impression : L.P. Vendée

DEMANDE D'ADHESION A LA LIBRE PENSEE

Nom

Prénom

Adresse

Date

Bulletin à retourner à :

Fédération de Vendée de la Libre Pensée
Pôle associatif 71 Boulevard Aristide Briand
Boîte aux lettres 58
85000 LA ROCHE/YON
librepensee.85@gmail.com